

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS530

présenté par  
Mme Dubré-Chirat

-----

### AVANT L'ARTICLE 3

À l'intitulé du titre II, substituer aux mots :

« luttant contre les maltraitances »

les mots :

« respectant le bien-être physique, mental et social ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la mise en avant pour préserver l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de vulnérabilité du respect de le bien-être physique, mental et social.